

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 8 septembre 2020 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absente : la conseillère Andrea Geary (absence motivée).

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

20-09-08-5379 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 8 septembre 2020 à 19 h 05.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 août 2020;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en août 2020;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 août 2020;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en août 2020;
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020;
- 10.3** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2020;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Octroi de contrat pour la démolition du silo et réfection du bassin 6 de la toiture du 72 Dalhousie;
- 20.2** Autorisation – Octroi de contrat pour la réfection du bassin 6 de la toiture du 72 Dalhousie;
- 20.3** Autorisation – Octroi de contrat à Ébénisterie Padec Inc pour la fourniture et l’installation des armoires de cuisine de l’Hôtel-de-Ville;
- 20.4** Autorisation – Octroi de contrat à PG Solution pour le service d’évaluation en ligne;
- 20.5** Autorisation – Fin de bail – Voyage Diane Ford;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Demande de soutien financier – Service d’accompagnement bénévole et communautaire (S.A.B.E.C) ;
- 30.2** Demande de soutien financier – Les Dames Auxiliaires de l’Hôpital Barrie Memorial ;
- 30.3** Autorisation - Demande de subvention pour les travaux de réfection sur l’immeuble connu sous le numéro de lot 3 229 482;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Approbation – Demande de PIIA – 162, rue Châteauguay - Rénovation extérieure ;
- 40.2** Approbation - Demande de PIIA – 25 rue Prince – Enseigne ;
- 40.3** Avis de motion – Règlement No. 936-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI);

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation – Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de septembre et octobre 2020;

60 –VARIA

- 60.1** Rapport annuel d’activités et des indicateurs de performance relativement à la septième (7^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:

- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
70.4 Monsieur Florent Ricard:
70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

**20-09-08-5380 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 8 septembre 2020 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 août 2020

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 août 2020 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 août 2020

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 août 2020 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 août 2020

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 août 2020 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en août 2020

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 août 2020 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Le ministère des Transports procède au pavage de la rue F.-Cleyn. Celle-ci sera ainsi fermée jusqu'au vendredi 11 septembre.
- La vidange des boues du bassin 1 est maintenant complétée et celle du bassin 2 sera bientôt terminée.

Période de questions du public

M. Lee Rankin : Il a reçu le journal « Huntingdon Gazette » dans lequel il y est fait mention d'un projet de règlement pour un changement de zonage dans son secteur. Il demande de l'information à ce sujet.

Le maire lui explique quelles seront les modifications apportées aux règlements modifiant le zonage dans certains secteurs de la ville. Il invite le citoyen à assister à la consultation publique qui aura lieu le 10 septembre prochain au cours de laquelle il recevra tous les renseignements et il lui sera possible d'en discuter avec les membres du conseil.

M. Todd Côté : Il a déposé une demande de permis pour apposer une enseigne sur l'immeuble d'un commerce d'assurances situé sur la rue Prince. La demande fut refusée et des recommandations lui ont été présentées. M. Côté demande qu'elle serait la solution envisageable pour apposer l'enseigne sur l'immeuble et non sur la structure d'enseignes détachée existante. Le maire explique que d'apposer trois (3) enseignes à différents endroits sur la façade d'un bâtiment n'est pas permis par la réglementation surtout avec une seule porte d'entrée et que c'est pour cette raison que la recommandation du CCU est d'autoriser l'ajout de l'enseigne à la structure d'enseignes détachée existante.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 10 août 2020

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-09-08-5381

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du lundi 17 août 2020

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 17 août 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-09-08-5382

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 17 août 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 27 août 2020

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 27 août 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-09-08-5383

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 27 août 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat pour la démolition du silo et la construction de la toiture du bassin 6 de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie;

Considérant que l'état de détérioration du vieux silo intérieur de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie nécessite sa démolition et conséquemment la construction d'un toit à cet emplacement ;

Considérant la soumission no P2020051501 reçue de la compagnie Construction Michel Mongeon (9266-7583 Québec Inc) pour ces travaux.

20-09-08-5384

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour la démolition du silo et la construction de la toiture du bassin 6 de l'immeuble industriel du 72 Dalhousie à la compagnie Construction Michel Mongeon (9266-7583 Québec Inc) au coût de 28 288,50 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 28 288,50 \$ soit financée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat pour la réfection du bassin 6 de la toiture du 72 Dalhousie

Considérant que l'état du bassin 6 de la toiture de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie nécessite des travaux de réfection;

Considérant la soumission reçue de Couvertures Germain Thivierge (2012) pour la fourniture et la pose d'un revêtement sur une superficie d'environ 1 300 pieds carrés avec murets pour le bassin 6 pour un montant de 11 150 \$ plus les taxes applicables.

20-09-08-5385

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie Couvertures Germain Thivierge 2012 au montant 11 150 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense 11 150 \$ soit financée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation d'armoires de cuisine à Ébénisterie Padec Inc

Considérant que la vieille unité frigo-évier-cuisinière de la cuisine de l'Hôtel-de-Ville doit être changée et qu'il y aurait lieu d'acheter

un frigidaire de dimension un peu plus grande et un évier indépendant ;

Considérant que pour ce faire, il y aura lieu de refaire l'aménagement de la cuisine en changeant les armoires;

Considérant la soumission reçue d'Ébénisterie Padec Inc pour un montant de 8 756,64 \$ plus les taxes applicables.

20-09-08-5386

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie Ébénisterie Padec Inc au montant 8 756,64 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense 9 193,38 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat pour la fourniture du service d'évaluation en ligne à PG Solutions

Considérant que la mise en ligne du rôle d'évaluation sur le site web de la Ville donne accès aux données 24 heures sur 24 ;

Considérant que l'*Accès Grand Public* permet aux citoyens d'obtenir de l'information sur leur propriété ;

Considérant que l'*Accès Professionnel et l'Accès Commercial* donnent accès à la consultation des données sur les propriétés et pour certains professionnels sur le détail des taxes ainsi qu'à la confirmation de taxes en temps réel ;

Considérant que l'offre de services, pour une durée de trois (3) ans présentés par PG Solutions comprend :

- Un prix de 2 000 \$ plus taxes pour le coût des licences représentant un droit d'utilisation annuel et un programme de support technique (*Prix annuel récurrent*) ;
- Un prix de 1 720 \$ plus taxes pour les services professionnels comprenant l'installation, l'activation, l'accompagnement et la formation (*Prix unique*) ;

Considérant la grille de tarification présentée pour les différents utilisateurs ainsi que le partage des revenus entre la Ville et PG Solutions de 35% et 65% respectivement.

20-09-08-5387

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie PG Solutions selon les conditions stipulées à l'offre de service, et ce pour une durée de trois (3) ans.

Que la dépense 2020 de 4 156,76 \$ (3 720 \$ + 50% de la TVQ) soit financée à même le budget.

Adopté

Fin de bail de Voyage Diane Ford

Considérant que l'entreprise Voyage Diane Ford a, depuis le 11 mars 2020, cessé toutes activités à la suite des mesures prises par le gouvernement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le contrat de bail intervenu entre la Ville et madame Diane Ford pour la location d'un espace locatif au 72, rue Dalhousie, prenant effet le 1er juillet 2008, se renouvelle automatiquement par périodes de 12 mois ;

Considérant que l'entreprise a subi des baisses importantes de revenus depuis le début de la pandémie ce qui a entraîné des arrérages dans le paiement des loyers.

20-09-08-5388

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal accepte de mettre fin au bail en date du 31 mars 2020, et ce, sans aucune compensation financière pour la durée restante au bail.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de soutien financier – Service d'accompagnement bénévole et communautaire (S.A.B.E.C)

Considérant que l'organisme à but non lucratif «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)» demande une contribution financière afin d'assurer le maintien des services;

Considérant que SABEC est un organisme composé de bénévoles qui a pour mission l'accompagnement et le transport pour les services médicaux des citoyens de tout âge, résidants de la MRC Le Haut-Saint-Laurent;

Considérant l'augmentation du nombre de transports effectués par les bénévoles;

20-09-08-5389

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'accorder une contribution financière au montant de 1 000 \$ à l'organisme «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)» pour leur campagne de levée de fonds 2020-2021.

Que la dépense de 1 000 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande de soutien financier – Les Dames Auxiliaires de l'Hôpital Barrie Memorial

Considérant que Les Dames auxiliaires de l'Hôpital Barrie Memorial d'Ormstown demandent une contribution financière afin d'amasser des fonds pour l'achat de nouveaux équipements pour l'hôpital;

Considérant que l'Hôpital Barrie Memorial d'Ormstown dessert la clientèle du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

20-09-08-5390

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'accorder une contribution financière au montant de 200 \$ aux Dames Auxiliaires de l'Hôpital Barrie Memorial pour leur campagne de levée de fonds 2020-2021.

Que la dépense de 200 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande de subvention pour les travaux de réfection sur l'immeuble connu sous le numéro de lot 3 229 482

Considérant que monsieur Jean-Sébastien Laberge a présenté une demande d'aide financière pour les travaux de réfection extérieure du bâtiment commercial situé au 162, rue Châteauguay

Considérant que l'estimation du coût des travaux s'élève à plus de 50 000 \$;

Considérant que le conseil est d'avis que la rénovation des façades des bâtiments commerciaux du centre-ville stimule la vitalité économique de la rue principale, et ce, tout en améliorant l'aspect des bâtiments du centre-ville, ce qui cadre avec la vision que la Ville veut donner à son centre-ville.

Considérant que dans l'atteinte de ces objectifs, le conseil est d'avis qu'il y a lieu de soutenir financièrement les propriétaires qui désirent effectuer des travaux de qualité sur leur bâtiment.

20-09-08-5391

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accorde, en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les Compétences municipales, une aide financière à l'entreprise Quincaillerie André Laberge inc. équivalente à un montant de 100 % de la taxe foncière de l'année où les travaux seront réalisés.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-10-996 et financée à même le budget de l'année où les travaux seront réalisés.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Demande de PIIA – 162, rue Châteauguay - Rénovation extérieure

Considérant qu'un projet de réfection extérieur de l'immeuble situé au 162, rue Châteauguay, lot 3 229 482 a été déposé pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que le projet prévoit le remplacement du revêtement extérieur, les fenestrations par des matériaux et une architecture qui vise à améliorer le bâtiment tout en représentant la marque de commerce Rona;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de la Ville de Huntingdon d'approuver le projet déposé pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001 pour la bâtisse sise au 162, rue Châteauguay, lot 3 229 482, et ce, en tenant compte des recommandations soumises par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles se résument ainsi :

- Que la section du revêtement d'acier du deuxième étage soit installé verticalement et être d'une couleur différente de celle du rez-de-chaussée;
- Que les types de revêtement des murs du rez-de-chaussée (acier et fibrociment) suivent les tendances actuelles en ajoutant une touche de panneaux épousant l'allure du bois,
- Que les cadrages des fenêtres soient d'une couleur autre que celle du revêtement tout en s'harmonisant aux couleurs du revêtement utilisées pour le bâtiment.

20-09-08-5392

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le projet pour le réaménagement de l'immeuble du 162, rue Châteauguay, lot 3 229 482 avec les recommandations soumises par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

Demande de PIIA – 25 rue Prince – Enseigne

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Avis de motion - Règlement No 936-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le Règlement numéro 936-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sera présenté pour adoption avec dispense de lecture lors d'une séance ultérieure.

L'objet de ce règlement est d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la Ville de Huntingdon.

Les projets particuliers visés par le règlement No 936-2020 concernent les bâtiments dont l'un des murs fait front à la rue Châteauguay et qui sont situés entre la rue Bouchette et Dalhousie et dont l'usage visé est l'habitation multirésidentielle;

- *(Lot 3 230 292 situé au 1, rue Bouchette)*
- *(Lot 3 230 438 situé au 64, rue Châteauguay)*

Les pouvoirs habilitant le conseil à adopter ce type de règlement découlent des articles 145.36 à 145.40 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de septembre et octobre 2020

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

20-09-08-5393

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Rémi Robidoux à titre de maire suppléant pour la période de septembre et octobre 2020.

Adopté

60. VARIA

Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la septième (7^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Voyer, a déposé au conseil le rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la septième (7^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C.;

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance de l'indicateur de performance du rapport annuel de l'année 2018-2019 et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

20-09-08-5394

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise le dépôt du rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la septième (7^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Que copies de la présente résolution et du rapport annuel d'activité 2018-2019 soient transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

De requérir de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : L'Office municipal d'habitation a réussi à obtenir un budget de la Société d'habitation du Québec pour peindre six logements. Les fenêtres de l'immeuble famille seront changées.

M. Rémi Robidoux : Le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré et a discuté de l'implantation des projets intégrés. Suite à l'adoption de projets de règlements sur les projets intégrés, un avis public a été posté pour une consultation publique qui aura lieu le 10 septembre 2020.

Il a assisté à une rencontre du comité de l'aréna dont des discussions ont porté sur la récupération de chaleur.

Il mentionne que monsieur Gregory Renaud, secrétaire-trésorier de l'aréna, fait du bon travail et en est fier.

M. André Brunette : La présentation officielle de la rue du Docteur-Lefebvre a été faite en présence des enfants de M. Georges Lefebvre et du conseiller Rémi Robidoux ce 4 septembre dernier. Le journal Gleaner était présent pour cet hommage.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

20-09-08-5395

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 10.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière